

DIVISION FINANCIÈRE

DIFIN/10-489-499 du 29/03/10

PROCEDURES ET DELAIS DE REMONTEE DES COMPTES FINANCIERS 2009

Destinataires : Agents comptables en EPLE

Affaire suivie par : Mme PARE - Tel : 04 42 91 72 88 - Bureau du contrôle de gestion des EPLE
DIFIN

Je vous prie de bien vouloir trouver le rappel des procédures et des délais réglementaires relatif à la remontée des comptes financiers de l'exercice 2009.
Vous trouverez également le guide de vérification 2009 à joindre à votre envoi.

Le module COFI est en ligne depuis le 5 février 2010 sur le serveur académique, site des établissements, dans la rubrique « applications EPLE » - documentation et téléchargements.
Le module remontées COFI pilotage est disponible sur le même site EPLE, dans la rubrique « Accès aux applications internet, intranet » - envoi de COFI-GFC.

J'attire votre attention sur l'importance que revêt la remontée sur le module COFI-GFC des données issues des comptes financiers dans le cadre du dispositif COFI-pilotage. En effet, dans un contexte budgétaire particulièrement tendu, une connaissance précise des données financières académiques participe favorablement aux arbitrages budgétaires sur les programmes qui alimentent les EPLE.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Référence 2010-072

Direction
de l'analyse,
des études
et de la
communication

Dossier suivi par
Michel Chauvot
Téléphone
04 42 91 73 51
Fax
04 42 91 70 11
Mél.
ce.daec
@ac-aix-marseille.fr

Division Financière

Dossier suivi par
Christine Pare
Téléphone
04 42 91 72 88
Fax
04 42 91 70 07
Mél.
ce.difin
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

à

Mesdames et messieurs les agents comptables
S/C de Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Aix-en-Provence, le 04 MARS 2010

Objet : Remontée des comptes financiers des établissements publics du second degré (application COFIPILOTAGE).

Référence : circulaire DEPP, bureau du compte de l'éducation DEPP-A3 n°.2010-0005 du 12 février 2010 ; circulaire DAF, bureau de la réglementation comptable et du conseil aux EPLE DAF-A3 n° 10-015 du 9 février 2010.

Au niveau national, les comptes financiers des établissements sont utilisés par la comptabilité nationale et la direction des affaires financières (DAF) pour alimenter le compte de l'éducation et permettre un suivi des subventions d'état ; ils sont donc essentiels à une bonne information des représentants de la nation.

Au niveau académique, le projet académique de performance (PAPA) décrit les ambitions de réussite propre à l'Académie. Il est de notre responsabilité d'évaluer le chemin parcouru d'une rentrée à l'autre et de corriger la direction le cas échéant. Cette évaluation nécessite de chiffrer un certain nombre d'indicateurs issus pour une grande part, des comptabilités d'établissement. Au-delà des contrôles de légalité, les comptes financiers servent à compléter l'évaluation des coûts des différents dispositifs mis en place dans le projet d'établissement, au travers en particulier du PAPET et ceci quels que soient les financeurs (état, collectivités territoriales,...).

Pour pouvoir effectuer la remontée académique, les pièces 2, 3 et 4 du compte financier doivent avoir été imprimées ; ensuite, la remontée s'effectue en deux étapes :

- **dans l'application COFI**, qui a été mise à disposition par la DATSI le 5 février 2010, lancer la remontée académique, puis créer un dossier sur votre

disque dur (ou prévoir une clé USB), et sauver dans ce répertoire le fichier à transférer dont le nom vous est demandé dans la phase suivante.



2/2

- **L'application TransCofi** est accessible sur le site internet établissements, rubrique « Applications en EPLE », accès aux applications intranet/internet, « Applications financières – Envoi des fichiers COFI-GFC (TRANSCOFI) ». Il faut cliquer sur « Parcourir » et sélectionner le répertoire précédent où vous avez enregistré vos fichiers générés par l'application COFI. Ensuite, sélectionner le fichier correspondant au RNE de l'établissement à envoyer, puis valider.

En conséquence et, conformément aux circulaires citées en référence, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir l'extraction de votre compte financier 2009 issue de l'application GFC pour le 21 avril 2010. La DIFIN, la DAEC et la DATSI sont à votre service pour vous aider à résoudre d'éventuelles difficultés.

Pour le Recteur et par délégation
la Secrétaire Générale de l'academie


Martine BURDIN

CPI :
Messieurs les IA/DSDEN
DIEPAT